



QUESTIONS PRATIQUES

En tant qu'employeur, mettez en œuvre une démarche de prévention des conduites addictives à l'attention de vos agents !

ESPER, un dispositif complet pour tous les employeurs

Pour répondre à la nécessité de briser les tabous sur les conduites addictives et d'accompagner les employeurs et les différents acteurs du monde du travail dans la mise en place de démarches globales de prévention, à la hauteur des enjeux de santé publique et de santé au travail, la MILDECA a mis en place le dispositif ESPER (les Entreprises et les Services Publics S'engagent Résolument). Ils permettent aux employeurs de disposer d'un espace d'échange et l'accès à des outils pratiques pour l'accompagnement quotidien des agents.

Il s'articule autour d'une charte d'engagement à la signature des dirigeants. Cette charte qui comporte 4 grands engagements et 18 recommandations est aussi un guide pour mettre en place une stratégie de prévention et de promotion de la santé.

Les 4 engagements de la charte :

- 1. Définir un projet global de prévention des conduites addictives dans le cadre de la promotion de la santé au travail.**
- 2. Instaurer le dialogue et créer un climat de confiance.**
- 3. Mettre en œuvre une démarche de prévention non stigmatisante, respectant la dignité des personnes.**
- 4. Accompagner les travailleurs vulnérables et prévenir la désinsertion professionnelle.**

Les signataires de la charte ont accès à une boîte à outils qui est une aide documentaire et méthodologique pour accompagner chaque structure dans la mise en œuvre de la charte.

Signataires de la charte et partenaires bénéficient d'une animation avec, notamment, l'organisation de temps d'échange de pratiques, un espace en ligne donnant accès à une boîte à outils ou encore une newsletter leur permettant de disposer d'informations périodiques.

Des communes de différentes tailles ont d'ores et déjà signé la charte ESPER : Métropole de Brest, Toulouse, Grandvillars, Villeneuve Saint-Georges, Chamonix, Nice, etc.

Envie de vous engager ?

Contactez-nous :

esper.mildeca@pm.gouv.fr